

DEPARTEMENT DU GARD - COMMUNE DE
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 29/03/2022

Reçu en préfecture le 29/03/2022

Affiché le

ID : 030-213001050-20220326-DEL022-DE



L'an deux mil vingt-deux et le vingt-six mars à neuf heures trente,
Le conseil municipal de la commune de DOUBRIES, régulièrement convoqué
s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi,
sous la présidence de Mme LEBEAU Irène, maire.
Date de convocation du Conseil Municipal le 21 mars 2022

Nombre de Conseillers :
En exercice 11
Présents 8
Procurations 2
Votants 10

Étaient présents : Mmes LEBEAU Irène, THERIC Corinne, JOSSINET Gaëlle,
SANCH Chantal, Mrs, ESCANDE Renaud, RAGUES Christian, THION Jean-
Claude, BALSAN Laurent

Absents excusés : SAUVAIRE Marc, ALBE Jean-Luc, PONCELET Jean-Marie

Procurations : ALBE Jean-Luc à ESCANDE Renaud et SAUVAIRE Marc à
LEBEAU Irène

Vote :

Pour : 10

Abstention : 0

Contre : 0

AFFECTATION DE RÉSULTAT 2021 AU BUDGET PRINCIPAL M14 - 2022

Madame le Maire expose au conseil municipal le compte administratif 2021 du budget général qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de **733 448.57€** et un excédent d'investissement de **141 707.96€**

Le montant des restes à réaliser est de **38 190.00€** sans restes à encaisser.

Après en avoir délibéré et pris en compte les restes à réaliser et les restes à encaisser, le conseil municipal décide de reporter la somme de **733 448.57€** en recette de fonctionnement sur la ligne R002. :

Fait et délibéré en Mairie, le 26 mars 2022

Mme le Maire
Irène LEBEAU

